



DECLARATION LIMINAIRE AU CHSCT DU 15 JUIN 2016

Monsieur le Président,

Depuis des mois le front social, avec toute sa richesse (rassemblements, actions de blocage, occupation des places, ré-appropriation de débats essentiels pour la société que nous voulons) a redonné sens au combat collectif contre un système capitaliste destructeur, contre tous les renoncements politiques ou syndicaux à la transformation sociale.

La loi travail a été la goutte qui a fait déborder le vase après toutes les mesures libérales du gouvernement depuis le début du quinquennat. Se soumettant à la loi du MEDEF, ce gouvernement n'a eu de cesse de prendre des mesures antisociales, la loi travail ajoutant un dispositif décisif à la démolition des droits sociaux.

Du privé au Public, la frontière est ténue. Les attaques contre le statut des fonctionnaires en sont la preuve. PPCR, RIFSEEP, suppressions massives de postes, restructurations et réformes incessantes et dernièrement le Rapport Laurent sur le temps de travail dans la fonction publique ne laissent aucun doute sur la volonté de précarisation du monde du travail.

Sur l'ordre du jour de cette séance :

Le DUERP de la DRFiP confirme la détérioration des conditions de travail des agents qui ont pointé plus de 900 RPS (Risques Psycho-Sociaux). Sur cette thématique, la DRFiP s'enorgueillit de proposer 85 actions de 3 types qui ne lui coûteront rien puisque déjà existantes et dont l'inefficacité est donc d'ores et déjà garantie.

Ainsi, il sera rappelé aux chefs de services que « la politique de pilotage dans le département est limitée au strict minimum », alors que dans le même temps la Direction locale exige toujours plus des services et de ses chefs qui sont régulièrement rappelés à l'ordre lorsque les objectifs ne sont pas atteints.

Pas de nouveauté non plus à ce que « les chefs de service et leurs adjoints [soient] responsables de la mise en œuvre au niveau local des priorités départementales adaptées à leur service ».

Enfin, Solidaires Finances ne voit pas en quoi le développement de la e-formation, qui n'est qu'une alternative low cost à la formation présentielle, palliera les RPS.

Si les agents sont bien demandeurs de soutien technique, cela doit se traduire par des moyens alloués à une formation de qualité et, tout comme l'avait préconisé le groupe de travail, par la déclinaison des changements législatifs et autres notes de services sous forme de notes synthétiques établies par les services de Direction.

La DRFiP nous présente (enfin !) les conséquences de la réorganisation du contrôle fiscale décidée au niveau ministériel. Enfin, car les collègues de la 6ème Brigade De Vérification et du Service de Contrôle de la Redevance Audiovisuelle, avaient été avertis, pendant les congés de Noël et par les organisations syndicales, de la prochaine disparition de leur service. Ils attendent depuis près de 6 mois de savoir à quelle sauce ils vont être mangés.

Solidaires Finances dénonce le format "CTL" des documents fournis dont la nature n'est pas à apaiser les inquiétudes légitimes des collègues quant à leurs futures missions et leur futur environnement professionnel (humain et matériel).

Ces documents ont au moins le mérite de traduire la volonté de la DG en matière de contrôle fiscal : faire mieux avec des moyens constants... en baisse durable (3 100 emplois supprimés).

Autrement dit, comme pour toutes ses autres missions, il s'agit pour la DGFIP de gérer la pénurie, quitte à délabrer l'équité devant l'impôt. Or, pour Solidaires Finances, cette équité est une garantie du consentement à l'impôt par les particuliers comme par les professionnels. L'affaire Cahuzac, entre autres, a rappelé, si besoin en était, la nécessité de ce consentement dans les accueils des Finances Publiques.

La création du Pôle de Traitement des Déclarations Rectificatives décline la philosophie du contrôle fiscal de la DG : 100 % d'affichage et 0 % de moyens. Ce service, à vocation temporaire et créé à moyens constants, n'est pas un renforcement du contrôle fiscal, mais plutôt un moyen très économique pour la DGFIP d'afficher un volontarisme de façade.

Pour Solidaires Finances, la lutte contre la fraude fiscale (60 à 80 Mds € par an), qui conditionne également le consentement à l'impôt, passe par un renforcement réel des services de contrôle, et non pas par la création d'un service d'exception destiné au traitement de faveur des gros fraudeurs, en toute opacité.

En outre, la durée des formations proposées (2 à 3 jours) interroge. Il semble évident qu'une formation aussi courte ne permet pas d'appréhender tous les enjeux du contrôle fiscal.

Pour conclure sur ce sujet, Solidaires Finances dénonce le mode de recrutement pour ce nouveau service, qui vide un peu plus les services actuels de la DRFiP Nord et donc met à mal, une fois encore, les conditions de travail.

Le Plan d'Action à Programmer du Commissariat Aux Ventes est le moins fourni des administrations du ressort de ce comité. Soucieuse de pouvoir présenter quelques lignes dans son PAP 2016, la Direction Nationale des Interventions Domaniales, n'a pas résolu les importants problèmes d'éclairage, dont le PAP 2015 prévoyait pourtant la résolution au 31 décembre 2015.

L'Ecole Nationale des Douanes nous présente un Plan d'Action à Programmer fantasque issu d'un simulacre de DUERP, un seul risque B au DUERP non repris dans la PAP alors que des risques incendie qui y figurent n'apparaissent pas dans le DUERP. De plus, la méthodologie utilisée n'est pas précisée. Comment les agents et élèves ont-ils été associés au recensement des risques ? Quel a été le rôle des groupes de travail ? Certains risques ont-ils été "déclassés" postérieurement à ces groupes de travail ?